

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 08

votants 09

L'an deux mil vingt deux

le seize février

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/02/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, BOUTINET, TORCHUT,
LEGALLAIS, BRUN, Mmes COUSSOT, DESRENTES,

Absents : M. PENICAUT, Mme FURAUD, Mme BRANDT (donne pouvoir
à Mme Desrentes)

Secrétaire : M. TORCHUT

Objet : SDEER : MODIFICATION STATUTS, AJOUT D'UNE COMPETENCE AU TITRE
DES ACTIVITES ACCESSOIRES RELATIVE A LA MAITRISE DE LA DEMANDE
D'ENERGIE ET LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du syndicat Départemental d'Electrification et
d'Equipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral
n°17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du
SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le comité Syndical du SDEER a décidé de modifier les
statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure
de recharge de véhicules électriques.

M. le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à
amender les statuts du SDEER comme suit :

- à l'article 2, après deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il
est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et
investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus
particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des
bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des
consommations énergétiques ».

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental
d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par
son comité syndical le 13 avril 2021.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

**Sous le N° 017-211703137-
20220216-202202160005-DE**

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 18/02/2022**